



Saint-Denis, le 24 avril 2014

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du 27 février 2014
Validé par le Conseil de Faculté du 17 avril 2014

Membres présents :

Mesdames : Catherine FRUTEAU, Elodie MARCELIN, Marie-Noëlle SIMON.

Messieurs : Yves CROISSANT, Damien DESCHAMPS, Zoufekar MEHOUMOU ISSOP, Alexis PARMENTIER, Jean-Marc RIZZO, Julien ROUCAIROL.

Assistent à la séance :

Monsieur Pascal PUIG, Doyen

Monsieur Jean-François HOARAU, Vice-Doyen

Monsieur Mathieu MAISONNEUVE, Vice-Doyen

Madame Martine MARIN, Responsable Administrative

Monsieur Ronan BERNARD-MENORET, Assesseur

Madame Eléonore CADOU, Assesseur

Monsieur Jonas KNETSCH, Assesseur

La séance est ouverte sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 22 OCTOBRE 2013

Le Doyen demande à ce que soit précisé page 4:

7.1 - Obligation de présence en TD pour les étudiants qui travaillent :

"... au regard du CROUS".

– Procès verbal voté à l'unanimité moins deux abstentions sous réserve de la modification demandée –

2 – COMPTE RENDU EQUIPE DECANALE

2.1 - Taxe d'apprentissage

Un courrier individuel de sensibilisation a été envoyé aux bailleurs de fonds.

Les responsables de M2 et autres formations professionnelles ont été destinataires d'une plaquette réalisée par le PROFIL et le service de communication de l'Université.

Julien ROUCAIROL a remarqué la moindre place de la campagne de l'Université dans les radios et chaînes

de télévision.

Martine MARIN: Ce point a été abordé lors des réunions sur la campagne 2014. Les spots radios et télévisions ont un coût très élevé alors même que ces médias locaux ne sont pas les plus vus et écoutés par les entrepreneurs. La campagne de publicité a donc été recadrée.

Pascal PUIG souligne la qualité des différents visuels.

2.2 - Capitalisation des matières.

L'arrêté Licence de 2011 comporte des ambiguïtés dues à la rédaction ce qui entraîne des interprétations divergentes.

La position de l'Université est conforme à celle du Ministère : les matières sont capitalisables.

A ce jour aucune information générale n'a été diffusée, mais nous sommes dans l'attente d'un message de la Vice-présidente.

A priori pour le semestre 2, les matières des U.E non validées qui auraient obtenu au moins 10 en 2012-2013 pourront être conservées pour 2013-2014 sous réserve d'en faire la demande avant une date limite qui reste à fixer.

En réponse à Julien ROUCAIROL le Doyen précise que 2013-2014 doit être considérée comme une année de transition qui devrait permettre la capitalisation des matières de N-1. Pour les années ultérieures la conservation des matières sera automatique.

Dans le cadre de la prochaine habilitation il est envisagé de revoir la conception des maquettes avec une matière égale une U.E.

Julien ROUCAIROL: Cette solution a été mise en place depuis plusieurs années à la Faculté des Sciences et Technologies.

Jean-François HOARAU confirme que les universités de métropole connaissent la même évolution.

Pascal PUIG: La capitalisation des matières va avoir des incidences sur la session de rattrapage et va entraîner un rehaussement du niveau d'exigence. La vision "coup de pouce" qui était celle des juristes ne va pas pouvoir être maintenue d'autant plus que le seuil d'accès de 8 a vocation à disparaître conformément à l'interprétation actuelle du ministère.

Nous nous orientons vers un accès automatique à la session de rattrapage pour les étudiants ayant entre 8 et 9,99 à la session 1 et sur la base du volontariat pour les moyennes inférieures à 8.

Zoufikar MEHOUMOU ISSOP pense qu'il serait souhaitable que soit mis en place un régime dérogatoire pour les L1 car il y a beaucoup trop d'étudiants qui ont des moyennes comprises entre 0 et 3 ou 5.

Pascal PUIG: Les informations relatives à la possibilité de capitaliser les matières n'ont pas été diffusées à tous les étudiants. Cette discrimination est problématique.

Elodie MARCELLIN: Cette diffusion restreinte de l'information a été mise en place par l'administration centrale afin de ne pas surcharger la gestion des composantes. La capitalisation des matières est une demande de l'U.N.E.F mais aussi d'autres organisations.

La rétroactivité de la procédure étonne Eléonore CADOU.

Pascal PUIG: Cette procédure est effectivement généreuse et va nous obliger à revoir l'organisation de la session de rattrapage et à rallonger la session d'examens.

Pour Julien ROUCAIROL les acquis obtenus jusque là par les étudiants sont suffisants et les actuelles demandes de l'U.N.E.F vont au final pénaliser les étudiants.

Il existe un problème de l'organisation de l'année universitaire avec notamment la mise en place d'examens anticipés qui sont très encadrés mais ne devraient pas exister. De plus, tous les étudiants ne sont pas d'accord.

Eléonore CADOU est quant à elle défavorable aux examens anticipés car la semaine qui précède les étudiants sont généralement absents.

Damien DESCHAMPS: Les enseignants sont sollicités très tôt par l'administration pour fixer les dates des examens anticipés et les étudiants sont consultés pour savoir si OUI ou NON ils sont d'accord. Les cours ne

sont pas obligatoires, les étudiants sont majeurs et doivent donc prendre leurs responsabilités. Cette question pourra être revue ultérieurement lors de l'étude des MCC.

2.3 - Offre de formation 2014-2015 et réduction des heures consommées:

Suite à des efforts consentis en 2013-2014 la consommation des heures complémentaires est en baisse mais la diminution de la dotation attribuée à la composante nous oblige à des économies supplémentaires.

Catherine FRUTEAU: Le département Droit propose :

- La suppression des 6 heures de travaux dirigés de logique et méthodes.
- La non ouverture du M1 Relations Internationales (RI) conséquence de la fermeture du Master II à la rentrée 2015.

Mathieu MAISONNEUVE: Il a été acté que le Master RI ne serait pas remplacé dans le cadre de la nouvelle accréditation. Il paraît donc évident de supprimer le M1 dès 2014-2015.

Pascal PUIG: Lors des évaluations les étudiants ont fait majoritairement apparaître le souhait de voir disparaître le cours de "logique et méthodes" qui n'apporte rien par rapport aux autres enseignements de L1. Le CM est maintenu car il fait partie de la maquette mais il sera supprimé ultérieurement.

Le sureffectif en L1 est problématique et Arnel JACQUES souhaite que les effectifs soient limités à 500.

Martine MARIN attire l'attention des membres du conseil sur la nécessité de tendre vers une baisse significative de la consommation des heures complémentaires. Un dérapage risquerait d'entraîner une ponction sur la dotation globale de fonctionnement de la Faculté qui est déjà réduite.

Eléonore CADOU: La pré-inscription obligatoire aux TD permettrait la création de groupes en fonction des seuls inscrits.

Jean-Marc RIZZO: Il faut largement diffuser que la présence aux TD n'est pas le critère obligatoire qui sera retenu pour le CROUS. Le département d'Economie a également évoqué la baisse du nombre de TD au semestre 1 en A.E.S.

Ronan BERNARD-MENORET: Les deux semaines de décalage entre CM et TD doivent servir à faire passer le message aux étudiants. La pré-inscription est nécessaire.

Compte tenu du faible nombre d'étudiants concernés les masters Recherche n'ont pas ouvert cette année. Seules exceptions les parcours Recherche du Master Relations Internationales et du Master M.Q.M.E qui fonctionnent à coût zéro

Pour 2014-2015 non ouverture des parcours Recherches, ne sont pas concernés les masters R.I.E.O.I et M.Q.M.E.

3 – OFFRE DE FORMATION 2015.

Le calendrier national a été modifié mais nécessaire remontée pour le 28 février 2014 d'une première offre.

3.1 - Département Droit:

Catherine FRUTEAU: un nouveau calcul va être fait mais la suppression du Master RI devrait permettre de rentrer dans l'enveloppe:

- L1-L2 : peu de changements sont envisagées hormis la disparition du cours de "logique et méthodes".
- L3: parcours plus spécialisé avec des options orientées Droit privé ou Droit public.
- Master : des changements d'intitulés. En Droit des affaires une orientation plus axée sur la vie de l'entreprise.
- La L.A.P: les licences "suspendues" ne sont plus autorisées par le Ministère de l'Education Nationale. Sont concernées la L.A.P ainsi que la Licence de gestion de l'I.A.E.

La L.A.P doit être rattachée à une licence générale ou à un IPAG. L'IPAG est une structure lourde que nous ne pouvons pas envisager de mettre en place. Il existe des possibilités de rattachement à un IPAG de métropole mais cela obligerait les étudiants à une double inscription et entraînerait une perte de maîtrise de notre offre de formation.

Si le ministère en est d'accord la L.A.P pourrait être rattachée à la Licence Droit général et deviendrait une Licence Droit mention Administration publique ce qui ne permettrait pas la sélection à la rentrée.

Ronan BERNARD-MENORET et Mathieu MAISONNEUVE émettent des réserves quant au rattachement de la L.A.P à la licence classique sauf à trouver un intitulé particulier. En effet, les étudiants peuvent croire qu'il s'agit d'une licence de Droit public alors même qu'elle ne permet pas l'accès direct en Master.

Yves CROISSANT: La L.A.P ressemble plus à une licence professionnelle qu'à une licence générale.

Ronan BERNARD-MENORET: la L.A.P donne des outils à un public très diversifié pour passer des concours.

Pascal PUIG: les étudiants venant d'autres formations pourront avoir accès à la L.A.P par validation des acquis. L'entrée directe sera réservée aux L2 Droit.

Mathieu MAISONNEUVE: si la L.A.P ne peut être rattachée à la licence, la question de son maintien se pose.

Ronan BERNARD-MENORET: la P.C.A "Préparation aux Concours de Catégorie A" ne serait pas remise en cause.

3.2 - Département d'Economie:

Armel JACQUES: le département s'est déjà prononcé sur un certain nombre de points:

- Diminution du nombre de TD en A.E.S
- Renforcement de l'anglais et de la gestion en licence d'Economie.
- Rattachement des licences "suspendues" de l'I.A.E à la Faculté de Droit et d'Economie ce qui se traduirait par un tronc commun au niveau L1 et L2 et deux parcours différents au niveau L3.

L'IAE financerait certains cours de L1 et L2. Les discussions sont en cours.

- Licence d'AES: clarification et simplification des maquettes qui sont rendues plus lisibles.
- 1er semestre des L1 A.E.S et ECO largement mutualisé avec détermination du choix au semestre 2 cette mutualisation simplifierait la réorientation.

Pour Zoufikar MEHOUMOD ISSOP ce portail commun serait très profitable aux étudiants du Tampon qui pourraient, pour certains d'entre eux, s'orienter en Economie.

- Rajout de 12 heures de TD en L2 et L3 A.E.S pour les matières juridiques. Ce point pourrait poser problème au département Droit qui a déjà des difficultés pour recruter des CEV.
- Possibilité à chaque niveau de licence aussi bien d'AES que Economie de choisir en option libre un enseignement dans un autre diplôme y compris de la filière Droit et ceci afin de favoriser l'ouverture.

Mathieu MAISONNEUVE: cette ouverture au niveau L1 et L2 paraît difficile à concevoir: problème des capacités d'accueil.

Martine MARIN: A priori les incompatibilités seront trop nombreuses pour pouvoir être gérées.

Eléonore CADOU: les effectifs de L1 sont déjà trop lourds. Cette mesure semble difficilement envisageable.

La réflexion sur les masters est en cours.

4 – QUESTIONNAIRE D' EVALUATION

La Vice-Présidente a fait part de sa volonté de voir les composantes élaborer les questionnaires relatifs à leurs formations.

- Département Droit: questionnaire en cours d'élaboration.
- Département Economie: le questionnaire doit être mis en ligne mais il sera préalablement soumis au Conseil de Faculté.

5 - QUESTIONS DIVERS

5.1 - Prise en compte des UE libres (Jean Marc RIZZO)

Jean-Marc RIZZO regrette que les notes d'UE libres puissent faire baisser la moyenne générale. Il trouve cela très peu incitatif et contre productif et souhaite savoir si le mode de calcul est le même dans les autres Facultés.

Martine MARIN: les notes d'UE libres, bonnes ou mauvaises sont prises en compte pour le calcul de la moyenne générale. La gestion des UE libres et notamment le mode de calcul ont été harmonisés depuis plusieurs années. Au début de leur mise en place les seules notes qui remontaient aux composantes étaient les très bonnes notes qui ne pouvaient pas avoir d'impact négatif sur les résultats.

Ce problème sera remonté à la Vice-Présidente de la Formation et de la Vie Universitaire.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 12h20.

Le Doyen de la Faculté,

Pr Pascal PUIG

Secrétaire de séance,

Martine MARIN